

S'inscrire à la formation de CESF

Inscription en ligne sur notre site

www.irts-fc.fr

de novembre à février

Modalités de sélection

Dossier de candidature + entretien de motivation

Étude de dossier

1 note sur 20 (Coefficient 1)

En amont de l'entretien, la commission d'examen se prononcera sur les éléments constituant le dossier.

Entretien

2 notes sur 20 (Coefficient 4) - durée 30 min

Chaque candidat présente à deux examinateurs (un formateur et un professionnel), les liens qu'il peut établir avec la formation et le métier. Il soutient et développe sa réflexion en tenant compte des questions et remarques des examinateurs. Le candidat est évalué sur les deux critères suivants :

- motivation et aptitude pour les formations du travail social
- motivation et aptitude pour l'exercice des métiers du travail social.

La note de l'étude du dossier (coef. 1) et la moyenne des deux notes d'entretien (coef. 4) constitue la note d'admission.

Se renseigner

Vous avez besoin d'informations concernant les métiers, votre orientation et les modes d'accès à la formation

Contactez le service Information/orientation

Fabrice BOUTEILLER : 03 81 41 67 56

fabrice.bouteiller@irts-fc.fr

Vous souhaitez des informations concernant les modalités de sélection

Contactez le service sélection

03 81 41 61 08

03 81 41 61 07

selection@irts-fc.fr

Vous souhaitez des informations concernant l'accessibilité à la formation

Contactez le référent handicap

Chantal MAGNET : chantal.magnet@irts-fc.fr

Venez nous rencontrer

Pour découvrir les métiers de l'intervention sociale, l'IRTS de Franche-Comté organise des réunions mensuelles d'information collective, une journée portes ouvertes et participe aux forums d'information régionaux, venez nous rencontrer.

Consultez les dates sur notre site [WWW.irts-fc.fr](http://www.irts-fc.fr)

L'IRTS de Franche-Comté est membre
du réseau UNAFORIS

UNAFORIS

Union Nationale des Acteurs de Formation
et de Recherche en Intervention Sociale

Plateforme UNAFORIS
Bourgogne - Franche-Comté

8/11/2022

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Conseiller en économie sociale familiale

Diplôme d'État de niveau 6

(niveau II grade licence)

Formation accessible aux :

- lycéens / étudiants,
- demandeurs d'emploi,
- salariés,
- apprentis.

Diplôme accessible
par la VAE

Taux de réussite

79 %

Diplôme 2022

irts
FRANCHE-COMTE

IRTS de Franche-Comté
1 rue Alfred de Vigny - Besançon

Le métier

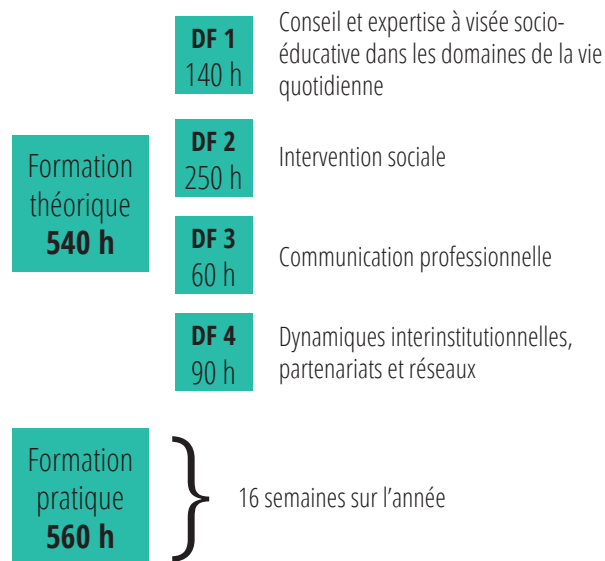
Le conseiller en économie sociale familiale est un professionnel du travail social. Il exerce, dans le cadre d'un mandat ou de missions institutionnels. Il accompagne, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles dans les domaines de la vie quotidienne.

Le conseiller en économie sociale familiale intervient dans une démarche éthique et selon des principes déontologiques dans le respect de la singularité de la personne, de l'altérité et du collectif. Il favorise l'instauration d'une relation à la personne en adoptant une posture d'accueil et d'écoute. Il questionne son intervention dans une démarche réflexive et s'inscrit dans une analyse partagée de sa pratique professionnelle.

La formation

Une formation de 1 an en alternance de septembre N à juin N+1 *

- **540 h** de formation théorique réparties en 4 Domaines de formation (DF)
- **560 h** de formation pratique



* En fonction des diplômes déjà obtenus, un parcours partiel peut vous être proposé (dispenses, allègements)

Une expérience à l'étranger, un plus dans la formation

L'IRTS de Franche-Comté encourage la mobilité internationale. Que ce soit pour un stage ou la réalisation d'un semestre d'étude à l'étranger, le service des relations internationales accompagne chaque étudiant/stagiaire dans son projet.

Les conditions d'accès

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- Etre titulaire du brevet de technicien supérieur économie sociale familiale ou de justifier de sa possession lors de l'entrée en formation.
- Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L 613-5 du code de l'éducation. Toutefois, il faudra valider certains modules du BTS ESF.

Le financement de la formation

- Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté
- Plan de développement des compétences de l'employeur
- CPF
- Financement personnel

Co-financement possible

Autres possibilités

POST JURY VAE - par la voie de la formation

En cas de validation partielle, vous avez la possibilité de suivre uniquement le(s) DF manquant(s)

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (FPC)

Dans le cadre de la FPC, vous pouvez vous inscrire à certains modules de la formation de CESF.